

# RISQUES NATURELS LITTORAUX

LE DÉPARTEMENT LANCE, EN PARTENARIAT AVEC LE CAUE, UN CONCOURS D'IDÉES, « HABITER LE LITTORAL MANCHOIS EN 2050 »



Le littoral manchois, avec 674 km et ses nombreuses côtes basses sableuses, est particulièrement vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique, et en particulier à la hausse du niveau marin et à l'érosion. Aujourd'hui, 35% des côtes naturelles du département de la Manche reculent (contre une moyenne de 20% en France) et on dénombre près de 36 000 ha de zones basses exposés aux submersions marines. En plus d'accroître le recul du trait de côte et les risques de submersion marine, l'élévation du niveau marin augmente le risque d'inondation par élévation des nappes d'eaux souterraines côtières et/ou débordement des cours d'eau côtiers. Les enjeux liés

à ces phénomènes dans la Manche sont nombreux : 19 000 logements et 3400 bâtiments industriels ou commerciaux sont situés sous l'actuel niveau marin centennal.

C'est dans ce contexte que le Département, en partenariat avec le CAUE, met au défi professionnels et étudiants en architecture, urbanisme, paysage et en environnement, pour penser l'aménagement d'une commune littorale, Genêts, à partir de solutions écologiques et fondées sur la nature, adaptées aux effets attendus des dérèglements climatiques à l'horizon 2050 – 2100. L'objectif est d'imaginer le devenir d'un centre ancien protégé, fortement exposé aux risques littoraux (submersions marines, débordement de cours d'eau, remontées de nappe phréatique) dans une perspective de valorisation touristique, patrimoniale et paysagère du village et de ses environs.



En bordure du littoral, de vastes étendues dégagées voient se succéder prés, marais, herbus et grèves. La commune offre de grands panoramas sur la baie en direction du rocher de Tombelaine et du Mont Saint-Michel. Elle est peuplée d'environ 451 habitants à l'année et de plus de 2000 en période estivale.



## QUESTIONNER FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES ET AUX RISQUES LITTORAUX

La montée des eaux va transformer radicalement le littoral manchois et l'urbanisation qui s'est développée sur la frange littorale va être fortement impactée. L'adaptation au changement climatique impose désormais de développer de nouveaux modèles d'aménagement pour inventer un littoral attractif et résilient, et aussi d'anticiper et de mieux gérer le risque. C'est notre rapport au littoral dans sa globalité qui doit être repensé collectivement.

Cette capacité de résilience relèvera en grande partie de l'implication des populations dans les politiques de relocalisation et d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité des territoires littoraux. Elle implique la sensibilisation et un accompagnement au développement d'une culture du risque sur le littoral manchois pour favoriser l'appropriation locale des effets du changement climatique et l'acceptabilité par tous des adaptations à venir. La construction de cette résilience doit inviter les populations à s'interroger sur leurs connaissances, leur exposition aux risques et à les accompagner vers des solutions adaptées aux enjeux des effets du réchauffement climatique. **En ce sens, les propositions de ce concours devront inviter les acteurs et les populations locales à questionner, imaginer et anticiper le devenir de leur territoire.**

Il s'agira de rechercher des solutions qui permettront, pour un temps donné, d'occuper des espaces qui devront peut-être être rendus à la nature à l'horizon du 22<sup>e</sup> siècle. Des solutions réversibles devront donc être imaginées.

### GENÊTS COMME SITE D'ÉTUDE POUR CE CONCOURS

La commune de Genêts, située dans la Baie du Mont-Saint-Michel, est proposée comme site

d'étude pour cette première édition du concours.

À partir de cet exemple, dont les problématiques peuvent faire écho à d'autres situations similaires du littoral manchois, les candidats sont invités à développer des idées novatrices en lien avec le sujet suivant :

Imaginer le devenir d'un centre ancien protégé, fortement exposé aux risques littoraux (submersions marines, débordement de cours d'eau, remontées de nappe phréatique) dans une perspective de valorisation touristique, patrimoniale et paysagère du village et de ses environs à l'horizon 2050-2100.

Le territoire communal de Genêts est en effet concerné par de nombreux dispositifs de protection (bien Unesco et sa zone tampon, sites classés, site Ramsar, périmètre de protection de l'église Notre-Dame englobant la quasi-totalité du village). Il présente un cœur ancien remarquable par son homogénéité architecturale et urbaine et son interface avec la baie, traversé par un axe principal qui concentre l'essentiel des logements, des commerces et des services (Grande Rue/ RD 911). De nombreux flux routiers transitent par le village, en direction du site touristique du Bec d'Andaine, l'actuel point de départ des traversées à pied vers le Mont-Saint-Michel.

Dans ce contexte, comment faire évoluer le bâti pour réduire la vulnérabilité des populations et maintenir un village animé et vivant ?

Les propositions devront être pensées à deux temporalités, 2050 et 2100, et à trois niveaux : à l'échelle de la rue principale ou « Grande rue », à l'échelle du centre villageois, et à l'échelle communale et supra-communale.

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU CONCOURS D'IDÉES

Vendredi 5 mai 2023 : lancement officiel de l'appel à idées

Vendredi 23 juin 2023 minuit : date limite d'inscription à l'appel à idées

Mercredi 5 et jeudi 6 juillet 2023 : 2 jours de formation, rencontres et de découverte de la commune de Genêts : présentation du site d'étude, intervention de professionnels, rencontre avec des acteurs locaux.

Vendredi 1 décembre 2023 : Date limite d'envoi (par voie dématérialisée uniquement) des travaux des candidats

Jusqu'au 31 janvier 2024 : Analyse des projets par le comité technique et délibération du jury.

Février 2024 : communication des résultats aux candidats

Mars 2024 : Cérémonie de remise des prix et diffusion de la publication nationale.

Pour participer, l'inscription est obligatoire par voie électronique à l'adresse : [transition-ecologique@manche.fr](mailto:transition-ecologique@manche.fr) avant le 23/06/2023 à minuit.

**Renseignements :**

Département de la Manche

Mail : [transition-ecologique@manche.fr](mailto:transition-ecologique@manche.fr)

CAUE 50

Mail : [courrier@caue50.fr](mailto:courrier@caue50.fr)